

<p>Volley- Ball</p> <p>-Le jeudi de 13h00 à 13h50</p> <p>-Le mardi de 17h00 à 18h30</p> <p>. Compétitions le mercredi après-midi</p>	<p>Badminton</p> <p>. Le mardi de 13h00 à 13h50 . Le mercredi de 13h00 à 14h45</p> <p>. Compétitions le mercredi après-midi</p> <p>Danse</p> <p>. Le mardi de 13h00 à 13h50 . Le jeudi de 13h00 à 13h50</p> <p><i>Festival de danse vendredi 23 et samedi 24 mai</i></p>	<p>Escalade</p> <p>. Le mardi de 13h00 à 13h50 . Le mercredi de 13h00 à 15h00</p> <p>-Compétitions le mercredi après-midi</p> <p>Basket-ball</p> <p>-Le lundi de 13h00 à 13h50</p> <p>-Compétitions le mercredi après-midi</p>
<p>Beach -volley</p> <p>Quelques mercredis à la plage le mercredi après-midi en mai, juin</p> <p>RAID 6è 5è 4è 25 septembre à Logonna</p> <p>RAIS ACAD 2 avril dans le 56 ou le 35</p>	<p>ASSOCIATION SPORTIVE UNSS</p>  <p>2024-2025</p> <p>Course d'Orientation Raid-VTT-Kayak, Biathlon, Laser-Run...]</p> <p>-le mercredi de 13h00 à 16h00</p> <p>Environ 2 entraînements par mois</p> <p>-Quelques entraînements de perfectionnement avec le club de Quimper</p> <p>Compétitions : district, départementale, académique les mercredis à partir de février</p>	
<p>Assemblée générale de l'association sportive : Lundi 9 octobre de 13h à 13h45 dans l'amphithéâtre. VENEZ NOMBREUX</p> <p>Réunion du bureau de l'association sportive : Quelques midis de 13h00 à 13h50</p>	<p>Cross</p> <p>. Cross départemental le mercredi 20 novembre à Quimper 9h30 à 15h45</p> <p>. Cross académique le mercredi 11 décembre IFFINIAC 7h30 à 18h00</p> <p>Responsables : les professeurs d'EPS Feuille d'inscription cross à récupérer auprès de votre professeur d'EPS, à la vie scolaire ou à télécharger sur le site du collège</p>	<p>Les activités de l'association sportive sont régulièrement présentées sur le site du collège : http://www.collegekervihan-fouesnant.ac-rennes.fr/</p> <p>Les informations sur les horaires de déplacements, les rdvs, les résultats, les changements de dernière minute sont aussi annoncés sur pronote et visibles sous le préau à l'entrée du self.</p>

ASSOCIATION SPORTIVE 2024 - 2025**Pièces à Fournir :**

- Un chèque de 25 euros pour la licence et la cotisation** valable pour une ou plusieurs activités à l'ordre de « l'Association Sportive Collège KERVIHAN »
- L'autorisation parentale signée avec les coordonnées téléphoniques et mail obligatoire**
- L'engagement de l'élève signé

Autorisation Parentale

Je soussigné(e).....

Demeurant.....

Tel fixe.....et/ou Portable.....

EMail :

Autorise mon fils, ma fille,

Né(e) le.....Classe.....

A pratiquer la ou les activités suivantes :

1.....2.....3.....

A cocher svp

- J'opte pour le forfait cantine « 5 jours »
- J'opte pour le forfait cantine « 4 jours » et prendrai des tickets à l'unité le mercredi
- Autorise les membres de l'équipe médicale d'urgences à réaliser les soins nécessaires à l'état de santé de mon enfant en cas de besoin
- Autorise l'Association Sportive à utiliser l'image de mon enfant sur support informatique à usage exclusif des activités du collège ou de l'UNSS
- N'autorise pas l'Association Sportive à utiliser l'image de mon enfant sur support informatique à usage exclusif des activités du collège ou de l'UNSS
- *Les activités sportives pratiquées dans le cadre de l'association sportive et de l'UNSS ne nécessitent pas de présentation d'un certificat médical (comme pour l'EPS)*
- *Les activités de l'association sportive sont couvertes par l'assureur la MAIF, les élèves sont couverts par le contrat mais je peux souscrire une assurance complémentaire*
- *Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié de l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet daf.@unss.org*

Date et signature des parents :

ENGAGEMENT DE L'ELEVE

Je soussigné(e)

Elève en classem'engage à :

- Participer aux entraînements et aux compétitions
- Prévenir le professeur d'EPS responsable de l'activité en cas d'empêchement
- M'organiser dans mon travail scolaire de façon à compenser les sorties du mercredi
- Respecter le règlement intérieur du collège qui reste en vigueur dans le cadre de l'association sportive

Date et signature de l'élève :

